AJ.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-254 du 19 mai 1999

portant démission du premier Secrétaire général adjoint du gouvernement, élu député à l'Assemblée nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, notamment en son article 54 alinéa 5 ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 14 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-347 du 21 juillet 1997 portant nomination de secrétaires généraux adjoints du gouvernement ;

VU le décret n° 99-253 du 19 mai 1999, chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 mai 1999 ;

VU la lettre de démission de Monsieur Issa KPARA, premier Secrétaire général adjoint du gouvernement en date du 18 mai 1999 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Est constatée pour compter du 19 mai 1999, la démission de Monsieur Issa KPARA, premier Secrétaire général adjoint du gouvernement élu député à l'Assemblée nationale aux élections législatives du 30 mars 1999.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à COTONOU, le 19 mai 1999

pour le Président de la République absent,
le Ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de l'emploi,
assurant l'intérim,

Albert TEVOEDJRE. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSEE 1 JORB 1.-